

Extrait du Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

<http://senemag.free.fr>

L'ail nigérian désormais protégé par l'OAPI

- Economie -

Date de mise en ligne : lundi 15 février 2010

Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

Ouestafnews L'ail nigérien, connu sous l'appellation de « Violet de Galmi » du nom la petite localité où il est produit, est désormais protégé par l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), a annoncé l'Association nigérienne des coopératives des professionnels de la filière ail (Anfo).

source : www.ouestaf.com - 12 Février 2010

Dans une correspondance aux médias et dont Ouestaf a obtenu copie, l'Anfo indique que le « Violet de Galmi » est protégé par l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) sous le numéro 61218.

Le « Violet de Galmi » a fait en 2009 l'objet d'un contentieux ayant opposé la section nigérienne de la Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique africain (Copagen) et une société privée sénégalaise Tropicasem SA (basée à Dakar) qui avait déposé au niveau de l'OAPI une demande de « Certificat d'obtention végétale », concernant la variété d'ail en question.

La demande de la Tropicasem avait été à l'époque assimilée par les Nigériens à « un vol, une confiscation des efforts de plus d'un siècle des communautés d'agriculteurs nigériens de Galmi, ainsi qu'une violation des droits de ces communautés locales ».

Avec une production annuelle estimée à 400.000 tonnes, l'ail constitue la deuxième source d'exportation au Niger après l'uranium, mais ce secteur souffre surtout d'un manque de certification pour conquérir certains espaces commerciaux, notamment le marché européen.

En 2009, le ministre nigérien de la compétitivité, Djibrilla Diaouremèye, avait annoncé que le Groupe Nestlé était favorable à l'examen des possibilités d'exploitation de l'ail du Niger.

Une réunion, a-t-il dit, a déjà regroupé une délégation de Nestlé Abidjan avec les professionnels nigériens de la filière ail, suite à une demande des autorités nigériennes auprès du groupe suisse pour l'exploration des voies en vue de l'exploitation de l'ail produit au Niger.

Selon des recherches effectuées en 2009 par Ouestafnews, la production nigérienne d'ail avoisinait les 30 milliards FCFA par an.

Les deux autres grands producteurs ouest africains sont le Sénégal et le Burkina Faso existant en Afrique de l'ouest. C'est le succès du « Violet de Galmi » qui a fait du Niger le premier exportateur d'aïls d'Afrique de l'Ouest.

Selon les experts, son goût piquant, sa qualité, sa facilité de conservation et ses vertus médicinales ont fini de conquérir une bonne partie du marché ouest africain où il est très prisé, notamment au Ghana, au Bénin, au Togo, en Côte d'Ivoire, etc

Suite à la reconnaissance du « violet de Galmi », par l'OAPI, une cérémonie de vernissage de cette marque est prévue pour début juillet prochain à Madaoua, à l'est du Niger, précise l'Anfo.

lire aussi sur www.republicain-niger.com (30 avril 2009) : [AGRICULTURE Les multinationales menacent les paysans et les semences africains](#), par Oumarou Keïta

L'ail nigérien désormais protégé par l'OAPI

sur www.pambazuka.org (08/05/2009) : [Les paysans africains se mobilisent et dénoncent](#)

sur www.no-patents-on-seeds.org : [Appel Mondial contre des brevets sur des semences et des animaux conventionnels : Empêcher la délivrance de brevets sur des semences et des animaux conventionnels](#)

et sur www.walf.sn : [Cinéma - Pour le meilleur et pour l'ail de Sani Magori : Une affaire à tranche, par Yacine CISSE](#)
